

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à

la délibération : 8

Date de la convocation : 29.07.2022

Date d'affichage : 10.08.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 03.08.2022

01247.2022.8.1. 56

L'an deux mil vingt DEUX, le 03 AOUT à 19 heures 15'

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans

le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.

Présents M. VIALLET. MC COUTURIER. JF JOLY. M. VUILLERMOZ, S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD. P.ECAILLE
Excusés : Joelle GRANDCLEMENT a donné pouvoir à MC COUTURIER

C. GROSGURIN a donné pouvoir à D.JULLIARD

E.LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

M on sieur Dominique JULLIARD a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : FINANCES -Délibération attribuant une subvention à l'association Loisirs Nature Mijoux

Lors de sa séance de mai, le conseil municipal n'avait pas tous les éléments nécessaires à l'examen de la demande de subvention de l'association Loisirs Nature Mijoux (LNM) et avait indiqué que celle-ci serait examinée lors du conseil de juin.

L'ordre du jour de ces conseils n'a pas permis de l'examiner, la demande figure à l'ordre du jour du présent conseil.

Il est rappelé que, comme pour les demandes sur lesquels il a statué en mai, le conseil doit examiner les dossiers sur la base des principes suivants :

- prise en compte de la qualité du projet pour lequel la subvention est demandée,
- examen du budget prévisionnel correspondant,
- prise en compte de la situation financière de l'association,
- prise en compte du rapport d'activité et des documents statutaires remis par l'association.

Il est également rappelé que, à l'issue de l'examen de la première série de demandes, il avait été constaté une certaine difficulté de compréhension entre les associations et la commission compétente sur les pièces à fournir et qu'il avait été proposé que, l'an prochain pour faciliter l'examen des dossiers comme leur établissement par les associations, il leur serait proposé des modèles de documents à fournir.

Le conseil avait décidé d'attribuer les montants suivants :

- Animation Mijoux : 1 600 €

- Club de ski Monts-Jura : 2 500 €
- Mercredis des neiges : 45 €
- Tir et sports : 3 000 €

Ainsi que, pour Tir et sports et Valselvires, des aides en nature, essentiellement pour Tir et sports.

L'association LNM a présenté le bilan de ses activités 2021, le compte-rendu de la dernière assemblée générale statutaire, la situation financière de l'association et le programme pour 2022, avec les coûts y afférents.

L'association demande une subvention de 1 800 € pour aider à financer trois de ses actions d'intérêt général :

- Nettoyage de la Valserine en septembre, subvention de 300 euros,
- Spectacle de Noël (destiné aux enfants, gratuit), subvention de 900 euros,
- Théâtre (tarif très faible, subvention demandée pour l'hébergement à la Bussode -pour le spectacle 2021, comme convenu, et pour le spectacle 2022), subvention de 600 euros

Elle demande aussi le prêt de la salle des fêtes pour ces deux spectacles, sachant que le concert du quatuor de guitares se fera, lui, à l'église située sur le territoire de la commune de Lajoux, prêtée gratuitement par la paroisse.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 1 800 euros,
D'ACCORDER l'aide en nature sollicitée.

Contre : Abstention : Pour : 8+3 pouvoirs

Joelle GRANDCLEMENT a donné pouvoir à MC COUTURIER
C. GROSGURIN a donné pouvoir à D.JULLIARD
E.LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

DELIBERATION N°01247.2022.8.1

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET

